L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau: Rue Carondelet.
NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 15 FEVRIER 1890.

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

UN bon cocher, 6 rue Carondelet. 19fev-4f

CENT hommes sérieux pour faire du linge de dames pour Paris. De l'emploi toute l'année pour les plus compétentes. Rendre à Lehmann, 171 rue d'Upsala. 17janv

ON demande que les propriétaires et les agents de propriété sachent que le compagnie des Pélicans prépare au curage des fosses d'aisances (Excavating Co.) fait mieux le travail, coûtant moins que toute autre compagnie ici; bureau 52 rue Carondelet.

A VENDRE.

A VENDRE, très bon marché, du sou de vis frais au Moulin à Riz de Lamarque. 71 et 73 rue Decatur. 14 fév—77

GROCERIE et Buvette, bonne location, 2 ans à vendre D., bureau de l'Abeille. 9 fév—71

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Eugene Dupre vs Wm Schreiber.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans. No 17,378.—Ex verto d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai, le SAMEDI, 24 février 1890, à midi, sur les lieux à l'encognure des rue St André et Magnolia, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un cent (100) rails usités, l'encognure des rues St André et Magnolia, consistant en pompe, étagères, miroir à liqueurs, verres, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
12 fév—12 18 24

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Veuve F. E. Bucossé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 88,767—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les noms et prénoms de ceux qui prétendent droits à l'hoirie précédé par le Dr. W. E. Brickell et F. W. Kirchner, exécuteurs testamentaires de cette succession, et ce, sous peine de nullité, homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
14 fév—14 19 23 Greffier.

Succession de F. Andrieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 27,613—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivent la présente notification, les noms et prénoms de ceux qui prétendent droits à l'hoirie précédé par les lettres d'administration dans la succession de feu Leon Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui prétendent droits à l'hoirie précédé, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
11 fév—14 15 20 Greffier.

Succession de William Henry Schroeder.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 29,254—Division A—Attendu que Mme Laura Thee as H. Groves a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Henry Schroeder, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux qu'cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
14 fév—14 19 23 Greffier.

Succession de Michael Klein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 29,806—Division D—Attendu que John B. Wimberly, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Klein, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
14 fév—14 19 23 Greffier.

Succession de Thomas J. Malone.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 29,255—Division D.—Attendu que John B. Wimberly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas J. Malone, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qu'cela peut concerner d'avoir à déclarer, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
8fév—8 13 18 Greffier.

Succession de Mme A. H. Mirchoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,806—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les noms et prénoms de ceux qui prétendent droits à l'hoirie précédé par le Dr. W. E. Brickell et F. W. Kirchner, exécuteurs testamentaires de cette succession, et ce, sous peine de nullité, homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
7 fév—7 12 16 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Mlle J. E. Dumas vs ses créanciers.—No 29,228—Div. sion B—Ordre qu'une cession des biens de poursuivante Mlle J. Dumas soit et est par ce présent homologuée, et que les créanciers de la dite cession et de l'ordre qui en résulte, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée en même jour de vente par Joseph D. Tu lor, notaire, au cas où ils ne le jugeraient pas à propos, le LUNDI (lors jour de vente) 17 mars, 1890, à 11 heures A. M., afin de nommer un syndic, et sur toutes autres questions que l'intervalle pourra faire nommer et de voter sur un application pour le décharge du dit syndic, et de voter sur un application pour le décharge du dit syndic, et de voter sur un application pour le décharge du dit syndic,